

LISTE DES BOIS ET FORETS SOUMIS AU REGIME FORESTIER

BOIS ET FORETS CONCERNES	REFERENCE DES TEXTES	SERVICE RESPONSABLE
Forêts situées sur la commune	Loi n° 2001-602 du 9 juillet 2001 d'orientation sur la forêt	O.N.F.

TABLEAU DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE AFFECTANT L'UTILISATION DU SOL

I - Servitudes relatives à la conservation du patrimoine

A - Patrimoine naturel

NOM DE LA SERVITUDE	REFERENCE DES TEXTES PERMETTANT D'INSTITUER LA S.U.P.	ACTE L'AYANT INSTITUTE	SERVICE RESPONSABLE DE LA S.U.P.
<p>c) <u>Eaux</u> Servitudes attachées à la protection des eaux potables et résultant de l'instauration des périmètres de protection des eaux potables (souterraines ou superficielles) AS1</p> <p>- Captage des sources du Bourg (Astracoulas et Jargou)</p> <p>- Captage Puits Filtrant du Lignon</p>	<p>Articles L 1321-1 à 10 et R 1321-1 à 66 du Code de la Santé Publique</p> <p>Articles L 211-1, L 214-1 à L 214-6, L 215-13 du Code de l'Environnement</p>	<p>A.P. n° D2-B1-98/392 du 1^{er} Septembre 1998</p> <p>A.P. n° D2-B1-98/390 du 1^{er} Septembre 1998</p>	<p>AGENCE REGIONALE DE SANTE D'AUVERGNE Délégation Territoriale de la Haute--Loire</p>

TABLEAU DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE AFFECTANT L'UTILISATION DU SOL

I - Servitudes relatives à la conservation du patrimoine

B - Patrimoine culturel

NOM DE LA SERVITUDE	REFERENCE DES TEXTES PERMETTANT D'INSTITUER LA S.U.P.	ACTE L'AYANT INSTITUTE	SERVICE RESPONSABLE DE LA S.U.P.
<p>a) <u>Monuments historiques</u></p> <p>Servitude de protection des monuments historiques</p> <p>AC1</p> <p>- Dolmen de Vacheresse (« Le Cros du Riou »)</p> <p>- Ancienne Eglise St Voy</p> <p>- <i>Dolmen des Pennes (situé sur la commune des VASTRES mais périmètre déborde sur le Mazet St Voy)</i></p> <p>- <i>Château des Hermens en totalité (situé sur la commune d'Araules mais périmètre déborde sur le Mazet St Voy)</i></p>	<p>Article L 621-1 à L 621-33 du Code du Patrimoine</p>	<p><u>Inventaire M.H. :</u></p> <p>18 Novembre 1963</p> <p>4 Juillet 1972</p> <p><u>Classement M.H. :</u></p> <p>4 Janvier 1968</p> <p><u>Inventaire M.H. :</u></p> <p>10 Février 1997</p>	<p>Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine</p>

TABLEAU DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE AFFECTANT L'UTILISATION DU SOL

II - Servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements

A - Energie

NOM DE LA SERVITUDE	REFERENCE DES TEXTES PERMETTANT D'INSTITUER LA S.U.P.	ACTE L'AYANT INSTITUTE	SERVICE RESPONSABLE DE LA S.U.P.
<p>a) <u>Electricité</u></p> <p>Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques</p> <p>I4</p> <p>- Ligne 63 Kv n° 1 Salettes - Yssingeaux</p>	<p>Article 12 modifié de la loi du 15.06.1906.</p> <p>Article 298 de la loi des finances du 13.07.1925</p> <p>Article 35 de la loi 46.628 du 08.04.1946 modifiée</p> <p>Article 25 du décret 64.481 du 23.01.1964</p>		<p>R.T.E.</p> <p>LYON</p>

TABLEAU DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE AFFECTANT L'UTILISATION DU SOL

II - Servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements

E - Télécommunications

NOM DE LA SERVITUDE	REFERENCE DES TEXTES PERMETTANT D'INSTITUER LA S.U.P.	ACTE L'AYANT INSTITUTE	SERVICE RESPONSABLE DE LA S.U.P.
<p>Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques.</p> <p>PT1</p> <ul style="list-style-type: none"> - Station Le Chambon Sur Lignon/Les Rous n° 0430130015 - Station Fay sur Lignon/Le Garay n° 0430220012 	<p>Articles L 57 à L 62 inclus et R 27 à R 39 du Code des Postes et Télécommunications.</p>	<p>Décret du 2 Août 1977</p> <p>Décret du 20 Novembre 1992</p>	<p>T.D.F.</p> <p>FRANCE-TELECOM URR-SE/Etudes FH Groupe Faisceaux Hertziens 32, Rue du Clos Notre Dame 63962 CLERMONT-FERRAND Cedex 9</p>

TABLEAU DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE AFFECTANT L'UTILISATION DU SOL

II - Servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements

E - Télécommunications

NOM DE LA SERVITUDE	REFERENCE DES TEXTES PERMETTANT D'INSTITUER LA S.U.P.	ACTE L'AYANT INSTITUTE	SERVICE RESPONSABLE DE LA S.U.P.
<p>Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat.</p> <p>PT2</p> <p>- Liaison Hertzienne – Station Le Chambon Sur Lignon/Bois n° 04302220011</p>	<p>Articles L 54 à L 56 et R 21 à R 26 et R 39 du Code des Postes et Télécommunications.</p>	<p>Décret du 13 Juillet 1989</p>	<p>FRANCE-TELECOM UPR SE Groupe Faisceaux Hertiens 52, Rue de la Parlette 63962 CLERMONT-FERRAND Cedex 9</p>

TABLEAU DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE AFFECTANT L'UTILISATION DU SOL
-----II - Servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements

E - Télécommunications

NOM DE LA SERVITUDE	REFERENCE DES TEXTES PERMETTANT D'INSTITUER LA S.U.P.	ACTE L'AYANT INSTITUTE	SERVICE RESPONSABLE DE LA S.U.P.
Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques concernant l'établissement, l'entretien et le fonctionnement des lignes et des installations de télécommunications (lignes et installations téléphoniques et télégraphiques). PT 3	Articles L 48 du Code des Postes et Télécommunications.		FRANCE-TELECOM Pôle DICT B.P. 329 83007 DRAGUIGNAN